

État de présence

ÉLUS		Présence
Isabelle	Coco	
Alain	Deguet	
Cédric	Fairand	
Anatole	Lesselier	Dém
Thomas	Filoque	
Maëlan	Leclerc Kéroullé	Dém
François	Lemarié	
Patrice	Lemoine	
Solène	Nedellec	
Thomas	Paillette	Dém
Ghislaine	Potel	
Sabine	Vandewoestyne	Poste V
Monique	Zuba	
SALARIÉS		
Sylvain	Rauch	
Frédérique	Haté	
INVITÉ		

ABSENTS
4
EXCUSÉS
0
PRÉSENTS
9

TEMPS DE RÉUNION	
DEBUT	FIN
19h45	23h45

Ordre du jour.

Thomas Filoque ouvre la réunion. Il présente l'ordre du jour et précise que Cédric souhaite rentrer dans le bureau et que le vote du bureau sera décalé pour l'attendre.

Le quorum est atteint

- 1- Cession au CT27 de matériel. Vente de matériel
- 2- Achat d'un véhicule pour le salarié.
- 3- Procès-Verbal du CoDir concernant les pouvoirs auprès de notre banque.
- 4- Compte rendus des différentes commissions. Validation de leurs projets
- 5- Election au bureau.
- 6- Questions diverses.

Départ d'Alain Deguet à 21h. Sylvain nous précise qu'il a quitté la réunion suite à un appel de son travail. Il donne son pouvoir de vote à Monique Zuba.

Arrivée de Cédric Fairand à 21h en visioconférence. Il donne son pouvoir à Thomas Filoque.

Solène Nédellec en visioconférence donne son vote à Patrice Lemoine.

Sujet 1 : Cession matériels au CT27

Il s'agit de rendre au CT27 son matériel qui avait été récupéré par la ligue lors de la dissolution du CT. Le CT étant de nouveau viable, il est donc normal de leur rendre.

Ces matériels comprennent (entre autres) :

- Un minibus
- Des topos d'escalade
- Du matériel d'escalade
- De l'argent. (Vente topos depuis le 1/01. Et caisse de dépôt sur compte bloqué)

Pour procéder à cette restitution, la Ligue et le CT27 vont signer une convention, faisant l'état exhaustif des biens rétrocédés ainsi que des modalités administratives et financières.

Convention en annexe 1

Vote du CoDir de la convention :

8 votants.

0 contre - 0 abstention - 8 pour

VENTE DE MATERIEL

Du matériel d'équipement appartenant à la ligue n'est plus utile puisque cette compétence est du fait des CT. Tous les CT étant existants et aptes à équiper, aucune raison de le conserver. Ce matériel sera proposé d'abord aux CT. La vente se fera au premier disant et non au mieux disant.

Vote du CoDir pour autoriser la vente de ces matériels pour une somme de 1184, 00 €

8 votants.

0 contre - 0 abstention - 8 pour

Sujet 2 : Achat d'un véhicule.

Thomas Filoque précise :

Pour ses déplacements réguliers professionnels, on peut proposer un véhicule pour le salarié.

Dans l'idéal, cette voiture devra être suffisamment grande pour pouvoir accueillir des passagers et du matériel style break. Cette décision a été proposée en bureau et la recherche des véhicules est dévolue à Sylvain Rauch et Frédérique Haté.

Isabelle Coco demande le compte rendu de cette réunion de bureau avec Thomas F et qui en a fait le compte rendu ?

Elle précise également dans le souci de ne pas mettre le CoDir en porte à faux avec l'Assemblée Générale, qu'il ne peut pas décider seul d'un emprunt, les statuts précisant qu'il doit être décidé et voté de la prise d'un emprunt et de son montant en Assemblée Générale.

Quel est le cahier des charges de ce véhicule ? Quelles sont les conditions de mise à disposition ? (A quelles fins sera-t-il utiliser, quelles en seront les règles d'utilisation, utilisation personnelle ou pas ... ?)

Enfin, le budget de départ était lors de la dernière réunion de bureau, de 12 à 14 000 € pour une occasion.

Comment se fait-il que nous nous retrouvions avec une proposition à 15 500 pour une voiture neuve.

Thomas Filoque répond qu'il n'y a pas de compte rendu de cette réunion de bureau signé. Pour la question des statuts, il remercie Isabelle pour son attention et la prévention et précise, au sujet de la voiture, qu'il s'agissait d'une opportunité.

Sylvain Rauch propose de faire le cahier de suivi du véhicule afin d'évaluer son coût après un an d'utilisation, et comparer avec ses indemnités kilométriques actuelles.

Isabelle Coco, au regard des statuts de la Ligue et du commun accord sur ce fait, propose de repousser à l'AG l'achat d'un véhicule nécessitant le recours à un emprunt. Le sujet est ajourné du fait des statuts et donc on s'en remet à l'AG

Sylvain Rauch demande alors l'autorisation de louer un véhicule en cas de panne de son véhicule personnel d'ici l'AG. Il précise qu'il souhaite louer au plus près de chez lui.

C'est évident, il a l'accord de tous.

Ce Procès-Verbal doit donner pouvoir de signature à Thomas Filoque, Président ; le futur trésorier, les deux salariés avec l'aval du bureau, du CoDir ou de l'AG pour engager des dépenses, et gérer les comptes de la Ligue.

Il s'agit de rester attentif à la ligne concernant les emprunts. La discussion précédente en fixe les limites : seul un emprunt présenté au budget en AG pourra être contracté avec son aval. C'est effectivement une ligne confuse. Sylvain Rauch précise bien en soulignant le document que ce pouvoir est soumis à validation.

Nous sommes, Isabelle Coco, Monique Zuba, Ghislaine Potel et François Lemarié, étonnés que ce pouvoir soit affecté à un salarié. Nous le faisons remarquer.

Solène Nédellec rétorque qu'il s'agit de détails et qu'il faudrait passer à autre chose. Elle exprime son mécontentement en avançant notre frilosité envers les décisions prises.

Le ton monte quand François Lemarié parle alors des frais engagés par la Ligue sans garantie de remboursement lors du dernier Championnat Régional de Normandie à Rouen et qu'à cet égard, tout s'est fait encore dans la précipitation. Sylvain Rauch s'explique avec virulence de sa décision sur le moment pour permettre à la compétition de se dérouler dans les meilleures conditions, ce que François ne conteste pas, ce dernier précisant que la compétition fût une réussite en grande partie. Ce qui gêne, c'est la manière.

La réunion devient difficile.

Thomas Filoque exprime son appréhension vis-à-vis des réunions et son ressenti vis-à-vis des membres du CoDir (ex Bas Normands) qui semblent souvent dans le doute concernant les décisions prises et leurs manières d'être prises. En l'occurrence, il s'adresse directement à François Lemarié qui prend selon lui l'ensemble des responsabilités concernant les pratiques litigieuses précédant la fusion. Ce dernier laisse parler et n'en fait pas cas.

Le collectif y répond en exprimant effectivement leur assentiment envers un fonctionnement auquel ils ne sont pas habitués, une sensation que leur élection au CoDir ne sert qu'à prendre connaissance de décisions entérinées en bureau et parfois en bureau restreint.

« La Ligue fonctionnait comme ça avant (en ex Haute Normandie), c'est comme ça, il n'y a qu'à faire confiance ! » rétorque Thomas Filoque.

La discussion s'oriente vers les propositions du Haut niveau pour exemple. Le programme semble intéressant et précise bien que la Ligue n'a pas vocation à faire du transport d'athlètes, mais du rassemblement de jeunes avec des objectifs de réussite à haut niveau sur les compétitions.

MAIS : Qui encadre ? Pourquoi ces choix ? Pourquoi le budget est si important, demande Isabelle Coco. Elle exprime ses interrogations sur des décisions où on aurait pu penser à l'encadrement de Sylvain.

La convention d'objectif participe au budget mais à quelle hauteur, comment est formulée la convention d'objectif ... nous n'avons pas d'information sur le fonctionnement général de notre ligue.

Sylvain s'engage à envoyer la convention d'objectif aux membres du Codir.

Le ton se calme.

Thomas Filoque explique : Conseil Régional nous donne 18 000 € et rien d'autre pour cette année de transition sans aucune justification de notre part.

C'est un taux de subvention qui reste faible par rapport au budget prévisionnel que nous avons élaboré et qui risque de le rester à l'avenir.

Il manque donc une décision budgétaire modificative à la répartition de celui-ci.
Ce devrait être fait régulièrement.
Reste 6000 € au reste des commissions.

Ces discussions s'atténuent et un vote du PV modifié est possible :

9 votants.

0 contre - 1 abstention - 8 pour.

Le PV modifié est voté. Annexe 2

Commission compétition.

Thomas Filoque présente son travail avec Ghislaine Potel.

Le document est clair et bien pensé.

Le CoDir approuve à l'unanimité.

Commission Communication

Cartes, en têtes et enveloppes de la Ligue sont à disposition pour les correspondances, il suffit de les demander à Sylvain.

Nous sommes tous d'accord pour conserver quelques supports papiers du catalogue des formations afin de compléter celui qui est en ligne. Les disposer aux pieds des murs permettrait de faire passer l'information.

Isabelle Coco demande des précisions sur les encarts publicitaires.

Sylvain Rauch répond qu'il s'agit d'un mailing général. Retour de certains, pro, salle, magasin

Solène Nédellec ajoute que c'est plus du développement qu'un encart publicitaire.

Le site internet est complètement à jour. Le calendrier des formations rebascule sur le site de la FFME.

Ce calendrier est en ligne tard suite à des soucis de communication et de préparation.

Un petit problème s'est posé sur la coordination des différentes organisations des compétitions. Il s'agit de se coordonner entre clubs pour éviter les chevauchements. Il serait intéressant de trouver un moyen de rendre ce calendrier en ligne pour que chacun se positionne sans gêner une autre organisation.

Nous sommes tous d'accord et prévoyons pour l'an prochain un moyen d'informer avant les vacances les dates des uns et des autres afin de permettre aux clubs d'en changer si cela est nécessaire.

Commission formation

Le coût des formations est discuté.

François Lemarié regrette que ce sujet n'ait pas été assez évoqué. De même, on paie les intervenants qui encadrent cher. Sans doute obéit-on à un fonctionnement professionnel qui se veut cher, néanmoins il faudra peut-être y repenser.

Sylvain répond avec une logique de coût des formations et le fait qu'elles soient bénéficiaires afin de pallier les déficits des compétitions par exemple. On devra repenser le fonctionnement des formations, leur coût de revient. On doit de toute façon mettre de la qualité, et cela a un coût.

Il faut prendre en compte une vision de l'économie du sport.

Aide du Conseil Régional ? Il n'y en a peu ou pas sur la formation.

Sur le problème des coûts d'encadrement :

Cédric Fairand fait remarquer que seuls 2 clubs réclament des tarifs moins onéreux. C'est un peu tard pour changer. Il propose de voir sur une année.

Isabelle Coco réprécise bien que c'est 100€ de plus qu'avant en ex Basse Normandie et qu'une partie de l'argent de la convention d'objectif aurait pu servir à atténuer cette augmentation de tarifs.

Sylvain Rauch propose d'envoyer une explication des stages et de leur coût aux clubs.

A revoir avec Cédric. Pour l'an prochain.

Isabelle demande si des inscriptions clubs seront possibles ? Oui ok

François demande si le passeport bleu peut être passé avant le stage entraîneur. Sylvain répond qu'une largesse sera acceptée sur ce passeport pour ce stage.

Commission Haut Niveau

La ligue doit être dans la ligne de la FFME qui doit répondre à une commande Paris 2024.

Donc, on cherche les meilleurs dans chaque catégorie.

Les cotations du sélectifs sont serrées afin de remplir cet objectif.

Il s'agit de suivre les modèles de la fédé.

Centraliser les lieux d'entraînement :

Isatix, la salle d'Hérouville Saint Clair sont performants pour recevoir l'entraînement de Haut Niveau.

Isabelle Coco déplore que, comme pour la commission formation ou le calendrier, les membres du CoDir ne faisant pas partie de ces commissions soient mis devant le fait accompli. Les décisions sont prises sans que l'on puisse en discuter.

Sujet 5 : Election du bureau.

Thomas Filoque demande si tout le monde est d'accord pour un vote à main levée. Finalement, le vote à bulletin secret est demandé pour éviter les soucis ayant déjà eu lieu.

- Election secrétaire : (Démission de Thomas Paillette le 29 août 2017)

Thomas Filoque demande quels sont les candidats.

2 candidats se présentent : Solène Nédellec et François Lemarié.

9 votes exprimés :

Secrétaire général : 5 voix pour François Lemarié. 4 pour Solène Nédellec

François Lemarié est élu Secrétaire Général de la Ligue de Normandie de la Montagne et de l'Escalade.

- Election trésorier : (Poste rendu vacant suite à l'embauche de Sabine Vandewoestyne par un club de la région au 1^{er} septembre 2017)

2 candidats se présentent : Cédric Fairand et Isabelle Coco.

Cédric Fairand se propose de faire la suppléance jusqu'à la prochaine AG.

9 votes exprimés :

Trésorier : 5 voix pour Isabelle Coco. 4 voix pour Cédric Fairand

Isabelle Coco est élue trésorière de la Ligue de Normandie de la Montagne et de l'Escalade.

Sujet 6 : Questions diverses.

A l'annonce des résultats, Solène Nédellec préfère démissionner du CoDir ainsi que Patrice Lemoine. Tous deux restent inquiets pour l'avenir des salariés. Ils trouvent que le bénévolat est trop difficile dans ce climat de tension permanente.

Thomas Filoque préfère réfléchir et prendra sa décision plus tard. Il rappelle qu'il lui est difficile de travailler avec François Lemarié.

Cédric Fairand prend acte des décisions de Patrice et Solène.

Sylvain précise qu'il y réfléchit aussi. Il remet à plat son intervention au sein de la ligue. Beaucoup de plaisir à travailler avec les clubs, mais pas avec les élus d'un CoDir dans les conditions actuelles.

Fin de la réunion à 23h45.

Le 28 novembre 2017, à Saint Sever

Signatures du bureau après élections du 16 novembre 2017				
Le président, Alain Deguet	Vice-présidente Monique Zuba	Trésorière, Isabelle Coco	Secrétaire général, François Lemarié	Membre du bureau, Ghislaine Potel
				